



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-251

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-04-30-00004 - Arrêté n°2026-00497 du 30 avril 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-00106 du 23 janvier 2026 fixant la liste nominative du personnel apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, **??** de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2026 (1 page)

Page 3

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

75-2026-04-20-00017 - Arrêté n° 2026-101-RA portant modification de la composition de la commission académique de **??** recours contre les décisions de refus **??** d'autorisation d'instruction dans la famille (1 page)

Page 5

Préfecture de Police

75-2026-04-30-00004

Arrêté n°2026-00497 du 30 avril 2026 modifiant
l'arrêté n° 2026-00106 du 23 janvier 2026 fixant
la liste nominative du personnel apte aux secours
subaquatiques à Paris et dans les départements
des Hauts-de-Seine,
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour
l'année 2026

arrêté n ° 2026-00497

modifiant l'arrêté n° 2026-00106 du 23 janvier 2026 fixant la liste nominative du personnel apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2026

Le préfet de police,

VU l'arrêté n° 2026-00106 du 23 janvier 2026 fixant la liste nominative du personnel apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2026 ;

SUR proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

ARRETE

Article 1

La liste nominative, fixée par l'arrêté du 23 janvier 2026 susvisé, est ainsi modifiée :

- Le nom suivant est ajouté :

CONSEILLERS TECHNIQUES SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER

GRADE	NOM	PRÉNOM	SIA	SAL	SNL	TSU	PROFONDEUR
SOUS-LIEUTENANT	BOUDET	Sébastien	SIA2	SAL3	SNL2	TSU	50 M

Article 2

Le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 30 avril 2026

pour le préfet de police,
Signé
Le directeur de Cabinet,
Baptiste ROLLAND

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

75-2026-04-20-00017

Arrêté n° 2026-101-RA portant modification de la
composition de la commission académique de
recours contre les décisions de refus
d'autorisation d'instruction dans la famille



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Arrêté n° 2026-101-RA portant modification de la composition de la commission académique de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

**La Rectrice de l'académie de Paris,
rectrice de la région académique d'Ile-de-France,
chancelière des universités de Paris,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 131-5, R. 222-19-2, D. 131-11-10 à D. 131-11-13 ;

Vu l'arrêté n° 2025-120-RA du 3 juillet 2025 modifié portant nomination des membres de la commission académique de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille ;

ARRETE

Article 1. – La liste des représentants de la rectrice de l'académie de Paris, au sein de la commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille, est modifiée comme suit :

« Présidence :

Madame Julie BENETTI, Rectrice de l'académie de Paris, ou ses représentants :

- Madame Delphine VIOT, Secrétaire générale de l'académie de Paris ;
- Monsieur Félix VILLATTE, chef de la Division de la vie de l'élève (DVE) ;
- Madame Bahija EL AZZOUZI, adjointe du chef de la Division de la vie de l'élève (DVE).».

Article 2. – L'arrêté n° 2025-127-RA du 16 octobre 2025 est abrogé.

Article 3. – La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris le 20 avril 2026

Pour la Rectrice de l'académie de Paris,
et par délégation,
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire,

Signé
Delphine VIOT